

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2014**

**Interpellation déposée par Madame Khadija Tamditi relative aux élections. - report du 26/3/2014**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tamditi pour la lecture de son interpellation relative aux élections.

**Mme Tamditi :**

Ça ne vous aura sans doute pas échappé, des mégas élections auront lieu ce 25 mai. Comme moi, vous conviendrez qu'il est parfois difficile de comprendre les rouages de notre système avec les multiples Parlements : PFB, PFWB, Parlement fédéral, Parlement flamand, Parlement européen,... de quoi s'y perdre !

Or, tous les citoyens belges ont le devoir d'exercer leur droit démocratique. Il nous est demandé d'exprimer notre choix, notre préférence, en connaissance de cause ! Dès lors, il me semble que l'autorité locale, organe de proximité par excellence doit jouer un rôle d'information à destination des habitants.

Mes questions au Collège :

- Avez-vous prévu d'organiser des sessions durant lesquels les électeurs pourront avoir des simulations de vote ? Je pense que ce serait utile aux personnes peu scolarisées.

- De même, pour les personnes qui ne peuvent exercer leur vote elles-mêmes, quelle information est donnée aux assesseurs désignés et volontaires pour garantir leur neutralité tout en aiguillant l'électeur qui souhaite porter son choix sur un candidat en particulier mais qui ne sait pas si c'est au fédéral, régional ou européen ?

- Enfin, des isolements aménagés sont-ils prévus pour les personnes à mobilité réduite ? Je pense plus particulièrement aux personnes qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant.

Je pense que vous avez dû recevoir la circulaire envoyée par le ministère de l'intérieur dans laquelle figure une série de recommandations. Bien sûr la circulaire n'a pas force de loi mais néanmoins il y avait quand même une série de recommandations par rapport à la taille des portes, au fait qu'il n'y ait pas d'escalier, au fait que la hauteur soit bien réfléchie, la taille des fils qui retiennent les crayons et la possibilité qui lui est un bus pour permettre aux personnes âgées présentant une déficience se déplacer pour se rendre aux urnes.

La SPH avait mis en avant un constat qui expliquait que les personnes qui présentent une déficience, pour beaucoup, ils ne se rendent pas aux urnes, du fait de la complexité. Ils ont d'ailleurs mis en ligne un site qui s'appelle « levotepourtous.be ». Je pense donc qu'il est bon de mettre en place ce type d'initiative, mais elle doit être suivie de faits concrets par les autorités publiques.

Merci pour vos réponses !

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais vraiment entièrement soutenir cette intervention. À ma connaissance, il y a déjà eu ici des initiatives qui ont été prises pour mettre des ordinateurs à disposition. Je voudrais juste demander qu'on essaye d'aller beaucoup plus là où les gens se trouvent avec ces ordinateurs. Il ne faut peut-être pas nécessairement des ordinateurs, mais bien des cartes plastifiées avec les différents écrans que les gens vont voir, qui se manipulent facilement et qui peuvent être mis à disposition des associations. L'idéal ce serait vraiment quelque chose de mobile, qu'on pourrait placer dans les associations qui le demandent. On pourrait aussi installer cela sur le marché. Je pense donc qu'avec un petit peu d'efforts et de créativité, je pense que c'est faisable même sans ordinateur. Parce qu'à Bruxelles, le vote est encore plus compliqué qu'ailleurs.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Le service des Affaires électorales m'a fait savoir qu'il avait cessé d'organiser ce genre de séance car, au fur et à mesure des élections, c'est une expérience qui rencontrait de moins en moins de succès. Voilà, c'est la communication qui m'a été faite par le service et que ce genre de séance demande une préparation importante, puisqu'il y a l'installation du matériel, la surveillance, l'animation etc. Il a été constaté que ça attirait de moins en moins de monde et donc l'investissement est apparu comme disproportionné par rapport au retour qu'on n'en avait des citoyens. Moi, j'ai souvenir qu'on organisait dans la Maison communale et sur le marché, ces séances d'information, mais qu'il y avait finalement très peu de personnes qui s'exerçaient pour se préparer à la votation.

Par contre, la Commune continue à répondre à la demande d'associations qui souhaitent organiser une séance d'information. Mais là aussi, le service me fait savoir que les demandes ont diminué, d'élections en élections.

En ce qui concerne votre question sur l'exercice du droit de vote, la loi électorale prévoit que les aides à apporter aux électeurs qui ont des difficultés à exprimer leur vote, sont une prérogative du Président du bureau de vote. Les Présidents de bureaux sont désignés par le Bureau principal du Canton, dont le Président et le Juge de Paix. Les services communaux en tant que tels n'interviennent pas dans les désignations. Le Bureau principal assure une formation à destination des Présidents de bureaux, leur expliquant bien le rôle y compris dans les aspects techniques et les limites de leurs prérogatives. Sur base d'un tirage au sort dans la liste des électeurs, un certain nombre d'assesseurs potentiels sont convoqués dans chaque bureau par le Bureau principal. Le jour même, c'est le Président du bureau de vote qui retient le nombre d'assesseurs auxquels il a droit en fonction du nombre d'électeurs du bureau. Un Président de bureaux ne peut déléguer ses prérogatives en matière d'aide aux électeurs qu'à un de ses assesseurs en lui donnant des instructions précises pour que le choix de l'électeur soit respecté.

En ce qui concerne les aménagements, notamment pour les personnes souffrant d'un handicap ou à mobilité réduite, la réglementation exige au minimum un isolement accessible aux

personnes handicapées sur chaque site. A Molenbeek-Saint-Jean, il y a de nombreux bureaux de vote qui sont répartis sur tout le territoire de la Commune et il n'y a pas à ma connaissance de remarques concernant l'accessibilité au bureau de vote. Les difficultés que l'on rencontre parfois concernent l'organisation au sein même du bureau de vote et des difficultés aussi d'ordre technique.

En ce qui concerne les isolements pour personnes handicapées, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a déjà depuis de nombreuses années des bureaux qui disposent d'un isolement accessible aux personnes à mobilité réduite. Voilà Madame, les réponses que je souhaitais vous apporter.